



Restitution caution apres etat des lieux

Par rami, le 10/06/2009 à 11:09

Bonjour,

j'ai envoyé mon preavis pour quitter l'appartement le 16 Avril 2009 en souhaitant quitter l'appartement le 31 mai 2009.

le propriétaire a accepté et la remise des clés et l'etat des lieux a eu lieu le 2 juin 2009 (cause 31 mai un dimanche et 1 juin lundi de pentecote)

est ce que le propriétaire peut retenir une somme sur la restitution de la caution en se disant que normalement le preavis doit être de 2 mois (alors qu'il accepté et fait l'etat des lieux et reçu les clés)

merci